

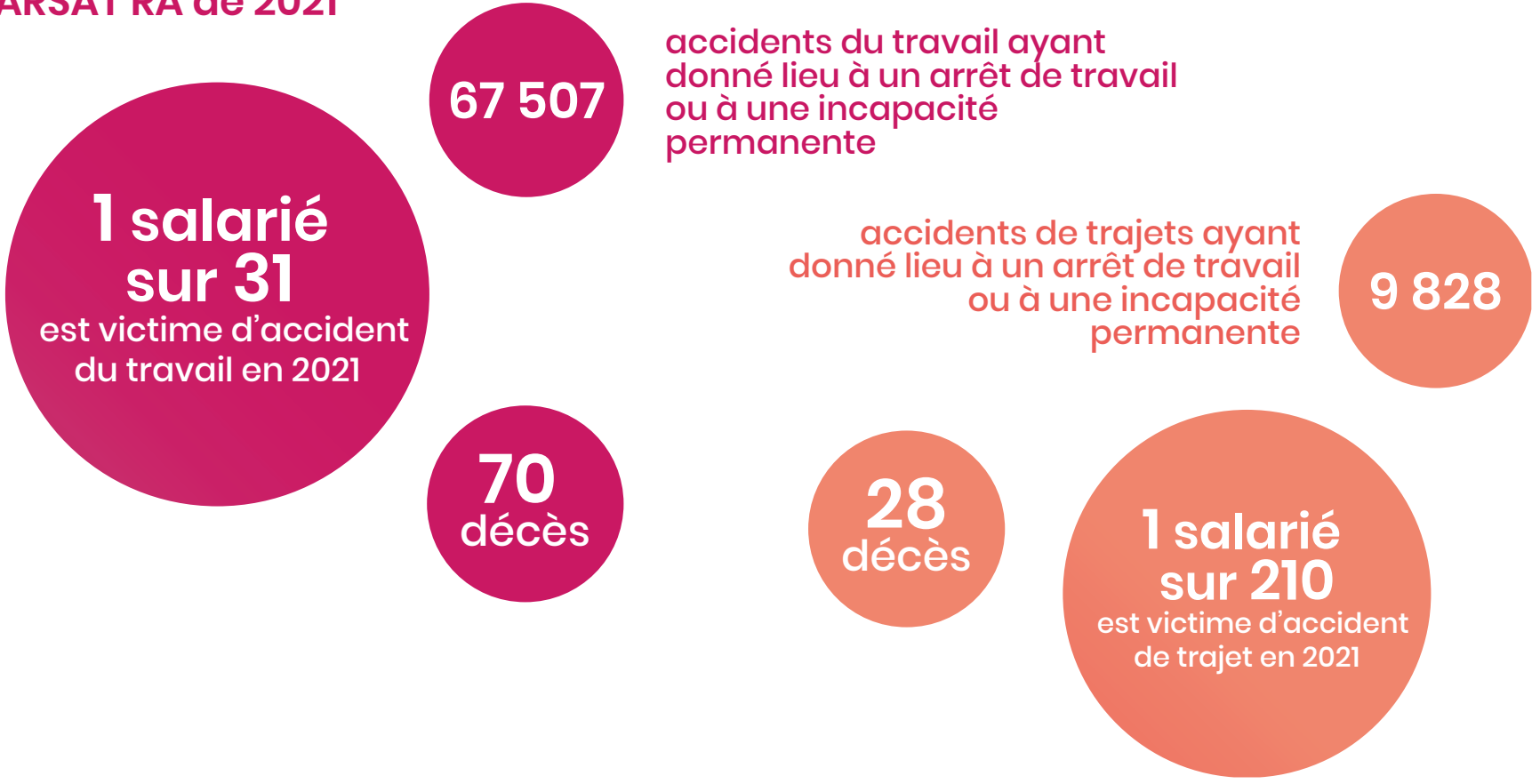


De quoi parle-t-on ?

Un **évènement grave**, potentiellement **traumatique**, est un évènement brutal, soudain, violent. Les victimes et les témoins d'un évènement grave ont été confrontés à une image violente, ainsi qu'au réel de la mort.

- Accident de travail grave ou mortel (tentative de suicide ou suicide, écrasement, malaise cardiaque, etc.),
- Agression de tiers (usagers, public, etc.), d'un braquage,
- Incendie, explosion, catastrophe
- Accident de la route.

Représentation visuelle des données CARSAT RA de 2021



Quelles conséquences ?

Les réactions des individus confrontés à un évènement grave peuvent être très différentes (adaptées ou inadaptées) :

Stress **adapté**

Stress **différé**
(réactions et émotions différées)

Stress **dépassé**
(sidération, action automatique, agitation, fuite panique)

Un tel évènement peut affecter la santé psychique des victimes et des témoins engendrant des **symptômes de stress post-traumatique** immédiatement ou à distance de l'évènement, de façon passagère ou s'installant dans la durée.

Les symptômes de stress post-traumatique peuvent être nombreux :

- Troubles du sommeil
- Difficultés de concentration
- Hyperémotivité
- État d'alerte
- Anxiété
- Sentiment d'insécurité
- Évitement des lieux et des situations
- Reviviscence
- Honte
- Culpabilité
- Ruminations intrusives/anxieuses...

Pourquoi proposer une prise en charge ?

L'objectif est de contribuer à réduire les effets négatifs dus à la survenue d'un évènement grave.

La gestion de l'évènement par l'employeur et la prise en charge des salariés sont **déterminantes pour le rétablissement des salariés victimes/ témoins, prévenir la désinsertion professionnelle, maintenir voire restaurer le sentiment d'appartenance à l'entreprise, préserver les relations de travail** (ex : conflits internes liés à une recherche de responsabilité).

Il ne s'agit pas de faire oublier l'évènement aux salariés, mais qu'ils puissent vivre avec.

La commission Gestion des évènements graves de Promeom

Champs d'intervention

En 2015, une **commission dédiée à la Gestion des évènements graves (GEG)** a été créée au sein du SPSTI.

Aujourd'hui, la commission est composée de **4 psychologues du travail, 2 médecins du travail et 4 infirmières**.

Les membres de la commission GEG ont été formés (debriefing psychologique/prise en charge post-traumatique de victimes d'évènements graves) et bénéficient de recyclages réguliers et d'une analyse de pratiques.

La commission GEG **intervient auprès de l'ensemble des adhérents du SPSTI quel que soit le secteur d'activité**, à partir du moment où est survenu un évènement potentiellement traumatique sur le lieu de travail ou à l'occasion d'une activité/ mission en lien avec le travail.

Objectifs

- Proposer un cadre soutenant pour élaborer l'évènement
- Repérer les états de stress pendant l'évènement
- Détecter les premiers symptômes

Typologie de l'évènement et réponses apportées

- **Évènement en dehors du travail** (ex : décès d'un salarié à son domicile) = **conseils dans la gestion du deuil voire, selon l'évènement, proposition d'un groupe de parole**
- **Évènement svur le lieu de travail ou en lien avec le travail** = **conseils dans la gestion de l'évènement et proposition de debriefings individuels ou collectifs et/ou groupes de parole**

! Événement grave

Rappel du médecin du travail et de l'adhérent

Debriefings individuels ou collectifs

À distance 15 jours après l'évènement

Rappels des salariés reçus lors d'un **debriefing + réorientation** si besoin

Conseils dans la **gestion de l'évènement & montage du dispositif**

Entre 48 heures et 15 jours après l'évènement

Groupes de parole ou entretiens individuels

10 à 15 jours après le debriefing

Modalités d'intervention

- Victimes directes et indirectes prises en charge dans des groupes distincts
- Accueil des salariés volontaires au centre médical ou dans les locaux de l'entreprise (confidentialité)
- Animation des groupes par un ou plusieurs membres de la commission .

Grille de recueil d'informations en cas d'évènement grave

Date et heure de l'appel :	
Type d'évènement et quand a-t-il eu lieu ?	
Nom de l'entreprise et numéro d'adhérent :	
Nom et fonction de l'interlocuteur :	
Numéro de téléphone et adresse mail de l'interlocuteur :	
Nombre de salariés impactés (proposer à l'entreprise d'en faire la liste)	Directement (salariés victimes ou témoins de l'évènement) : Indirectement (salariés non présents) :
Qu'est-ce qui a été mis en place ?	En interne (secours et organisation interne (SST)) : En externe (SAMU, pompiers...) :
Professionnel qui a réceptionné l'appel :	
Centre médical et médecin du travail :	

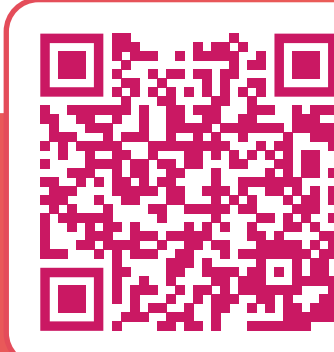
Grille de recueil d'informations à adresser au médecin du travail et à la commission Gestion des évènements graves (GEG)
@ evenementsgraves@promaeom.fr

Outils

- Guide des pratiques de la commission à partir des formations et de l'expérience
- Demi-journées d'astreinte en rotation entre les professionnels
- Adresse mail commune
- Grille de recueil d'informations

Communication externe

- Ateliers interentreprises
- Vidéo de communication



Une vidéo sur le sujet des GEG

Résultats & conclusion

“ Plusieurs semaines se sont écoulées depuis l'accident grave dans notre entreprise et je voulais vous remercier pour votre réactivité et la prise en charge auprès de nos salariés. Les personnes rencontrées ont apprécié les entretiens et debriefings. ”

Sandrine
Infirmière d'une entreprise de distribution

La commission s'est structurée et a évolué avec les années et l'expérience.

En 2 ans

112 situations ont été remontées

Les résultats de nos accompagnements sont positifs :

- Pour les employeurs qui doivent gérer une situation difficile et qui se sentent accompagnés.
- Pour les salariés nous témoignant leur gratitude (remerciements, reconnaissance de l'écoute, constat d'une diminution des symptômes...).

Soit 253 salariés pris en charge